

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-671871

160144

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

10888

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAZARAK ZINEB

Date de naissance :

24-02-78

Adresse :

5, Rue Ali ARDERAZAK, RES MILLE ROSES

Tél. :

0661246786

Total des frais engagés :

Dhs

Docteur Hassan JAMMI

CARDIOLOGUE

20, Rue Oumaima SAYAH
Bd. Al Massira Al Khadra - Casa
Tél. 0522 39 31 01 - Fax: 0522 36 79 35
INP. 091080218
ICF. 001698148000061

Cachet du médecin :

Date de consultation :

03 MAI 2023

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

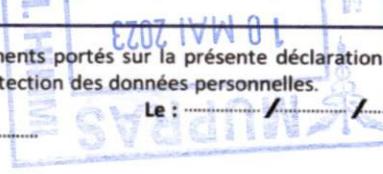
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e)

Le :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03 MAI 2023 03 MAI 2023	S 3 K 16 (ECHO) echop duplex Sebukuska		300	INP 0522 30 31 01 - Dr Docteur Hassan BANANI CARDIOLOGUE 20 Rue Oumaima SAYAH bd Al Massira Al Khadra - Casablanca Tél 0522 30 31 01 - Fax 0522 30 31 01 INP 0522 30 31 01 - Dr Hassan BANANI CARDIOLOGUE 20 Rue Oumaima SAYAH bd Al Massira Al Khadra - Casablanca Tél 0522 30 31 01 - Fax 0522 30 31 01
			800	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Hassan JAMMI

Email : drjammi@hotmail.com

ECHO DOPPLER CARDIAQUE ET VASCULAIRE – EPREUVE D'EFFORT – HOLTER RYTHMIQUE ET TENSIONNEL

Casablanca le 03 MAI 2023

NOTE D'HONORAIRES

NOM : LAZRAK
PRENOM : Zineb
ORGANISME : MUPRAS.

<u>1</u> CONSULTATION + ELECTROCARDIOGRAMME	: 300,00
<u>1</u> ECHO DOPPLER CARDIAQUE	: 800,00
ECHO DOPPLER ARTERIEL DES MI	:
ECHO DOPPLER DES VAISSEAUX DU COU	:
ECHO DOPPLER DES ARTERES RENALES	:
ECHO DOPPLER VEINEUX MI	:
EPREUVE D'EFFORT	:
HOLTER RYTHMIQUE DE 24 H	:
HOLTER TENSIONNEL DES 24 H	:
AUTRE	:
TOTAL	: 1100,00 DHs

Soit : Mille cent dirhams

PATENTE N° : 35719032

IF : 40301337

Dr JAMMI
CABINET DE CARDIOLOGIE
Bd. Al Massira / RUE OURAIMA SAYAH
Tel : 0522 39 31 41 - Fax : 0522 36 79 35 - Casa

CABINET DE CARDIOLOGIE DR HASSAN JAMMI

Cardiac Func. Exam.

Patient Information

02-05-2023

ID : x230502-143327
Name : LAZRAK ZINEB
Sex : Female

Site Information

Study Description :
Referring Physician:
Reporting Physician:
Sonographer :

<M mode LV Function>

	Pombo	Teichholz
EDV	75ml	79ml
ESV	14ml	21ml
SV	61ml	59ml
CO		
EF	81.1%	74.0%
FS	42.6%	
LVM/BSA		
HR		

	Diastole	Systole
LVID	42.2mm	24.2mm
IVS	8.1mm	12.8mm
LVPW	6.8mm	10.7mm

<Trans Mitral Flow Doppler>

Peak E	77.2cm/s	
Peak A	49.6cm/s	Adur
PVAdur		
DecT	208ms	

MVA	
E/A	1.55
Mean PG	0.7mmHg
PVAdur -Adur	

<User's Calculation>

Ao/OG	OG/Ao	:	1.529		
	Ao.d1	:	22.7mm	OG.d1	:
	DVA.d1	:	16.7mm		34.6mm

<Comments>

HTA LIMITE, DYSPNEE.

VG de taille normale, Pas d'hypertrophie parietale.

Pas d'anomalies de la cinétique segmentaire, Bonne fonction systolique globale.

OG et cavites droites non dilatées.

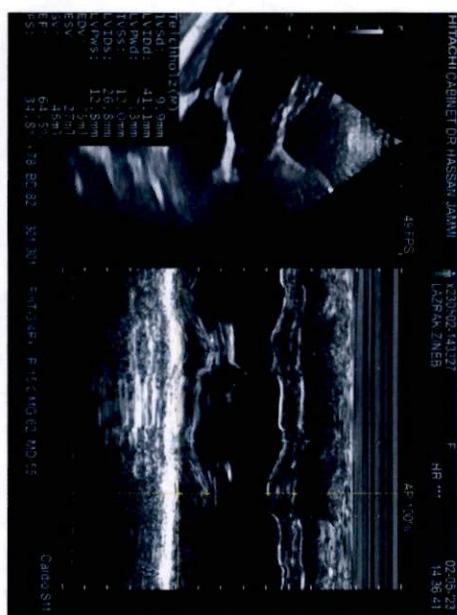
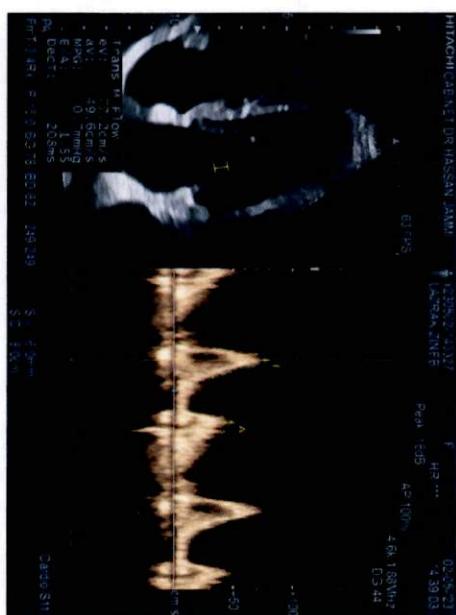
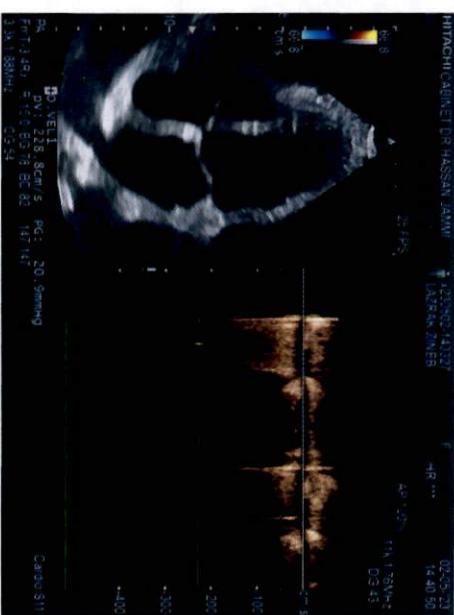
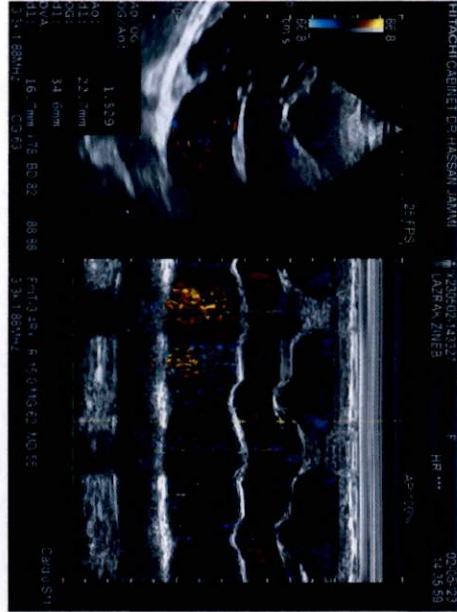
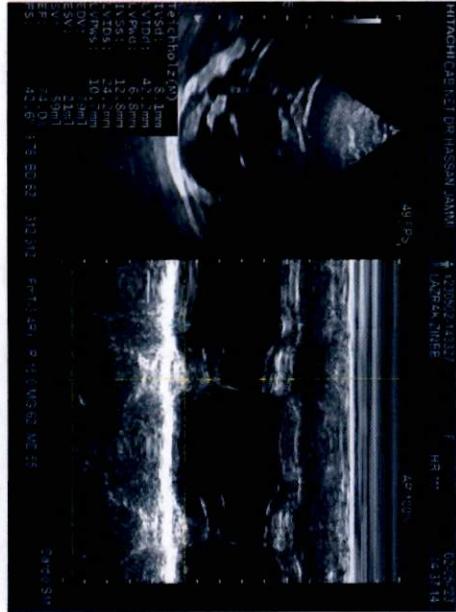
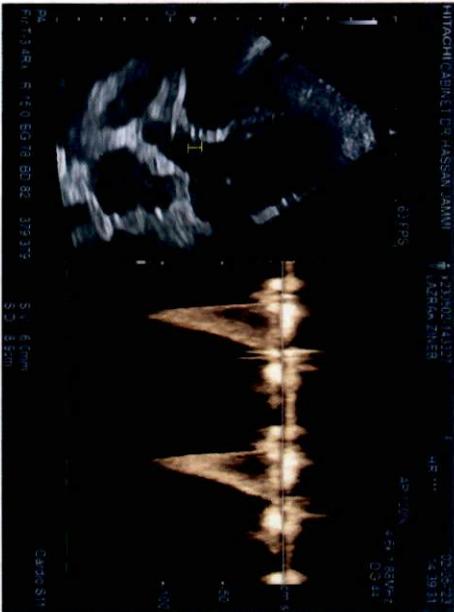
IT minime, PAPS estimée à 24 mmhg.

Micro IM insignifiante.

PRVG basses.

Physician's SIGNATURE : _____


 Docteur Hassan JAMMI
 CARDIOLOGUE
 20, Rue Oumma na SAYAH
 Bd. Al Massira Al Khadra - Casa
 Tél. 0522 39 31 01 Fax: 0522 36 79 35
 INP: 02 1080218
 ICE: 001698148000061





LAZRAK ZINEB

Date Examen: 03/05/2023 15:24:59

Test type: Resting ECG

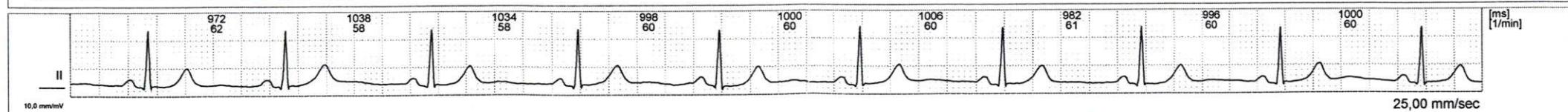
HR	60/min	P	106ms	Axe P	67°
RR	1000ms	PQ (PR)	146ms	Axe QRS	48°
SpO2		QRS	78ms	Axe T	57°
TA		QT	401ms	QTc(Baz)	401ms

ECG ANORMAL
Médecin: hassan hassan

Cabinet Hassan jammi, Hassan jammi

DR = SL

MA 136/05



jammi hassan